



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 25 juin 2021
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

CONSIDÉRANT la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU,
engagée par la commune de Montsout ;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit le reclassement d'une zone naturelle (N), accueillant un
EHPAD (la résidence les Charmilles) en zone urbaine à vocation d'équipement (UE) ;

CONSIDÉRANT que le projet présente un caractère d'intérêt général en permettant :
– la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) dans la résidence les Charmilles ;
– la réalisation d'un accès pompiers depuis la rue Alphone Daudet pour la maintenance et
l'évacuation de la résidence les Charmilles ;
– la sécurisation d'une partie de la rue Alphonse Daudet aux abords de l'école Primaire du
même nom et de l'accès pompier (élargissement de la voirie, création de trottoirs et de
stationnement pour la dépose des écoliers) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'accès pompier nécessite le déclassement de 0,2 ha
d'espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle du projet ;

CONSIDÉRANT que le projet conduit à une réduction des surfaces de zones naturelles de la
commune ;

Le président de la commission propose aux membres d'approuver :

- le maintien de la zone N sur l'ensemble de la parcelle, puisqu'elle permet le projet ;
- de déclasser un peu plus de 0,2ha d'espaces boisés classés (EBC) correspondants à la création de la
voie pompier, et du parking de l'école, puis d'ajouter un déclassement d'EBC sur une petite bande du
nord au sud de la rue de Richebourg le long de la parcelle de l'EHPAD, afin d'inclure un trottoir.

Les membres de la commission votent favorablement pour ces propositions.

Le président,

Le directeur départemental des territoires


Nicolas MOURLON